



VILLE DE LEVALLOIS

**Demande pour bénéficier du service Portéo-Médiathèque :
Livraison à domicile de documents culturels**

Je soussigné (e)
(Prénom, Nom)

Né (e) le
(Date et lieu de naissance)

Domicilié (e) à Levallois :
(Adresse)

Téléphone :

ATTESTE SUR L'HONNEUR

Être en incapacité de me déplacer :

- compte tenu de mon âge
- compte tenu de mon état de santé

Pour faire valoir ce que de droit,
A Levallois, le

Article 441-7 du Code Pénal

Modifié par l'Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art.3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1^{er} janvier 2002
Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».